

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès-verbal / Minutes

lundi le 15 juillet 2024

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 16H00, au 15 avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Maire TERRY LAFLEUR; madame le Conseillère JENNIFER QUAILE, PENNY DUBEAU et Monsieur les Conseillers ROBIN ZACHARIAS, SERGE SABOURIN, DANIEL LAMARCHE tous formant quorum sous la présidence du Maire.

ABSENT: Conseiller DARREN KNOX (motivée)

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

67-07-2024

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DANIEL LAMARCHE
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

68-07-2024

ATTENDU QUE le 6 juillet 2024, sur le territoire de la Municipalité une attaque de chiens dangereux a eu lieu en face du domicile au 290 avenue Martineau;

ATTENDU QU'une citoyenne qui déambulait l'autre côté de la rue fut attaqué par les deux chiens de races Rottweilers qui étaient sans mu solière et laisser sans surveillance par le propriétaire;

ATTENDU QUE les deux chiens lui ont infligé des blessures graves qui a suscité sont transport par ambulance et une hospitalisation;

ATTENDU QUE pendant que les premiers répondant du service incendie et paramédical s'occupaient de la victime les deux chiens sont revenues en position d'attaque à plusieurs reprises et les agents de la Sureté du Québec ont dû intervenir avec l'aide de pompiers et citoyens en repoussant les chiens dangereux avec des extincteur d'incendie ;

ATTENDU QUE la Loi L.R.Q., C.P-38.002 encadrant les chiens au Québec déclare que toute municipalité peut faire l'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès-verbal / Minutes

ATTENDU QUE le conseil a le pouvoir selon l'article 14 de désigné un fonctionnaire ou un employé de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la présente section.

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE JENNIFER QUAILE
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake nomme notre chef pompier, M Denis Chaussé, comme responsable de l'application de la Loi L.R.Q., C.P-38.002. M Chaussé mènera une enquête sur l'incident et fera une recommandation au conseil concernant les chiens en question.

Adopté

69-07-2024

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée à 16H22.

Adopté

TERRY LAFLEUR, Maire

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale